



Le Crucicaderlien



Bulletin d'information
De la commune

STE CROIX DE CADERLE



2006

N° 12

Le Mot du Maire



Après un bel automne et un début d'hiver relativement chaud, voici les fêtes de fin d'années qui arrivent.

Ce document vous permettra d'être informé du travail effectué par la Municipalité ainsi que sur les travaux réalisés et à venir.

PROBLEME ELECTRIQUE : Suite à de nombreux problèmes électriques survenus récemment, notamment sur le secteur du Trantal qui alimente également une partie de la Commune, et après de multiples réclamations et interventions des services de l'EDF, les travaux d'élagages viennent d'être effectués et le renforcement de cette ligne interviendra dès le mois de janvier 2007.

De plus, plusieurs courriers ont été adressés à EDF et dernièrement une visite sur les lieux a été faite afin de remplacer plusieurs poteaux et supports défectueux.

EMPLACEMENT CONTAINERS : Comme vous avez pu l'apercevoir, les emplacements des containers à ordures ménagères ont commencé d'être réalisés par notre employé municipal et vont être terminés rapidement.

ADDUCTION D'EAU POTABLE : Le réseau d'adduction d'eau potable de la deuxième partie de la commune réalisé par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable va être prochainement en service, à savoir dans les tous premiers jours de janvier 2007, et ce, dans l'attente des différentes analyses d'eau réglementaires.

TOITURE SECRETARIAT : La réfection de la toiture d'une partie du secrétariat de la mairie vient d'être refaite par l'entreprise CERRET Renaud.

PONT DES ABEILLERES : Les travaux de la réfection des gardes corps du pont dit « des abeillères » ont maintenant débutés, après plusieurs mois d'attente.

ENTREE DU VILLAGE : L'aménagement de l'entrée du village a été réalisé par l'entreprise CABRIT.

PETIT PONT ROUTE ROYALE : Sans réponse à nos précédents courriers, une nouvelle lettre vient d'être adressée à la Mairie de St Jean du Gard, pour demander un rendez-vous avec Monsieur le Maire afin de trouver une solution pour faire une passerelle ou autre, au petit pont situé sur la route royale au dessous du hameau de caderle, afin de permettre de relier Ste Croix au GR de St Jean et du mont brion.

TRAVAUX CHAPELLE ET MURS D'ENCEINTE : Plusieurs réunions et conseils ont eu lieu dernièrement pour la réfection des façades de la chapelle et des murs d'enceintes. Les travaux définitifs seront décidés par le conseil municipal dès le mois de janvier prochain, permettant ainsi le lancement de consultations des entreprises et si possible, permettre les travaux d'ici l'été 2007.

CARTE COMMUNE/ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : L'élaboration de la carte communale et du zonage d'assainissement sont toujours d'actualités, des nombreuses réunions ont eu lieu et d'autres le seront dès le début de l'année afin de finaliser ces documents.

PANNEAU D'AFFICHAGE : Le nouveau panneau d'affichage sera mis en place au carrefour dit « de la gare » par l'entreprise VIALA durant la 1ère quinzaine du mois de janvier 2007.

Poteaux France Telecom : les 2 poteaux situés à l'entrée du village seront enlevés prochainement pour un montant de 1 107 € HT suite à la décision du conseil municipal. Toutes les gaines nécessaires avaient été prévu lors de la réalisation des conduites d'eau de la 1ère tranche.

Je vous donne rendez-vous pour passer un agréable moment ensemble lors des réceptions prévues le 23 décembre à 17 heures 30 ainsi que celle du 06 janvier à 16 heures, pour lequel toute la population y est cordialement invitée.

Je vous adresse à toutes et à tous d'agréable fêtes de fin d'années.

Le Maire
Edmond JULIEN

Infos mairie

Culte de Noël à la chapelle
à 18h00 le dimanche 24 décembre 2006.



ETAT CIVIL

Avis de naissance des habitants de Ste Croix

Louanne STANISIERE née le 18 novembre 2006 à Ganges

Toute nos félicitations aux heureux parents et à la grande sœur !

Ramassage Ordures ménagères du 1 sept. au 30 juin

Par la communauté de communes Le lundi matin

Ramassage encombrants

Par la municipalité les 1er mercredi du mois.

Merci de bien vouloir déposer vos encombrants la veille.

Tri sélectif :

ATTENTION : NOUVEAU

Dans containers à couvercles jaunes :

emballages plastiques et métalliques ET journaux, magazines et cardonnets

Déchetterie LASALLE sortie de Lasalle direction Anduze

au Lieu dit La Baraque et les plaines

Lundi – mercredi - vendredi De 13h00 à 16h30

1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

COMPOSTEZ vos déchets

Vos déchets verts, tous vos fermentescibles, épluchures, papiers souillés, filtres à café, coquilles d'œufs, restes de repas...etc...

Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie pour recevoir un composteur bois (15€)
ou plastique(20€)

Quelques numéros



Communauté de Communes Cévennes Garrigue : 04.66.85.62.17

DDE Quissac : 04.66.77.35.12

Trésor Public de LASALLE : 04.66.85.20.65

La Poste : 04.66.85.20.00

Gendarmerie : 04.66.85.20.04 ou 17

Pompiers : 18

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F. : 04.66.77.91.65

112 Secours

ce numéro « **PASSE** » où que vous soyez.

0810 810 821 **Cancer Info service**

119 ou 0 800 054 141 **Allo enfance Maltraitée**

0 800 231 313 **Drogue Info Services**

0 800. 235. 236 **Fil Santé Jeune**

0 826 022 022 **Centre d'information Routière**

32 50 **Météo France**

0 810 060 050 **Info Energie de l'ADEME**

MISSION LOCALE

Garrigue et Cévennes

La Mission Locale Garrigue et Cévennes **accueille les jeunes de 16 à 25 ans**

dans ses trois antennes : *Le Vigan, Ganges, St Mathieu de Tréviérs*, selon leur lieu de résidence. Une permanence au Lieu Ressources Cévennes Garrigue de Saint Hippolyte du Fort (Derrière la Mairie) est tenue tous les mardis matin, de 9h00 à 12h00.

Les conseillères en insertion de la Mission Locale aident les jeunes à trouver des réponses en matière d'emploi et de formation mais aussi en terme de logement, transports, vie sociale et loisirs...

Services offerts aux jeunes :

- Tests d'orientation,
- Mise à disposition d'offres d'emplois,
- Accès libre Internet,
- Ateliers C.V. et Lettre de Motivation,
- Mise en contact avec les entreprises du territoire,
- Partenariat avec des entreprises de Haute Savoie pour des contrats saisonniers d'hiver,
- Actions de prévention santé et dangers de la route,
- Point écoute anonyme et gratuit,
- Aide financière à la réalisation de projets,
- Recherche d'entreprises pour les contrats en alternance.

Les trois antennes de la Mission Locale sont ouvertes tous les jours :

de 9 h à 12 h
et
de 13h 30 à 17 h.

Antenne Le Vigan :

11 rue du Palais – 30120 LE VIGAN
Tél. : 04 67 81 84 83

Antenne Ganges :

Maison des Entreprises, Place Jules Ferry – 34190 GANGES
Tél. : 04 67 73 01 30

Antenne St Mathieu de Tréviérs :

109 av. Louis Cancel BP 22 – 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS
Tél. : 04 67 55 17 80

« LA DRAILLE »

vous propose : un accueil personnalisé, un lieu d'écoute, une évaluation de votre situation, une orientation adaptée à vos besoins, un soutien et un accompagnement dans votre démarche.

Vous êtes confrontés à un problème de toxicomanie, de drogue, d'alcool...

Vous êtes parents ne trouvant pas de réponses à vos interrogations...

VENEZ NOUS RENCONTRER POUR EN PARLER

**C
A
N
T
O
N
D
E
L
A
S
A
L
L
E**

LASALLE

**Le Centre d'Accueil la Draille
propose un Espace
Rencontre et Ecoute
à la Maison des Services
Publics
de LASALLE**

Permanences

**Le jeudi matin de 10H00 à 12H00
(un jeudi/deux) à partir du :**

16 Février 2006

**1^{er} étage - au bureau de permanence
de la Maison des Services PUBLICS
75 Rue de la Place - LASALLE**

Permanences sociales Canton de Lasalle

À la Maison des Services Publics de LASALLE

Mardi de 9h à 11h sur rendez-vous

Jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous

Avec Mme RETTIG, Assistante Sociale

Rendez-vous obligatoire au :

04.66.77.09.10

Dans la vie, On est parfois débordé...

Pour faciliter votre vie de famille ou votre vie quotidienne...

En cas de maladie, de handicap ou de perte d'autonomie...

Quelle que soit votre situation,

Nous avons la solution à domicile qui vous convient.

Besoin d'aide au quotidien,
de soins ou de services à domicile :

0 826 27 15 15 0,15 €/min

Du lundi au samedi de 8h à 20h



On s'occupe de vous et ça change tout

www.francedomicile.fr

QUI, va s'occuper de vos enfants lorsque vous êtes au travail ou vous aider en cas de problème dans votre famille ?

QUI va assurer vos soins à domicile en cas de maladie ou de retour d'hospitalisation ?

QUI va vous accompagner pour vous aider à mieux vivre votre handicap ?

QUI va vous assister au quotidien pour vous permettre de bien vieillir en restant à domicile le plus longtemps possible ?

QUI va vous donner un coup de main pour le ménage, le jardinage ou le bricolage ?

Service le plus proche de chez vous :

AEPAR Les Glycines

Maintien à Domicile

30460 LASALLE

Tel : 04.66.85.24.17

Septembre
2006

CAUE info

n°2

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
du Gard

environnement

Implantation d'un Espace Info Énergie au CAUE du Gard

Quel type de chauffage et quelle source d'énergie utiliser pour remplacer ma chaudière ? Comment utiliser l'énergie solaire, peut-on faire du chauffage ? Quels sont les différents matériaux d'isolation que je peux utiliser ? Comment faire des économies sur ma facture d'électricité ? Comment choisir ses appareils électroménagers ? Comment devenir producteur d'électricité ? ...

... tout en préservant l'environnement.



Voilà à travers quelques exemples, les questions qui sont régulièrement posées au conseiller info énergie. Le contexte énergétique mondial, le prix du baril de pétrole, le réchauffement climatique et l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre sont autant de bonnes raisons qui nous poussent à nous interroger sur nos consommations et sur les différentes sources d'énergie que nous utilisons au quotidien.

C'est dans le cadre du Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) qu'a été initiée en 2001, la mise en place de ce réseau d'information et de conseil auprès de tous les publics afin de respecter les engagements du protocole de Kyoto, à savoir : la réduction de la consommation d'énergies fossiles, la limitation des rejets de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des sources d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

CAUE du Gard
11 Place du 8 Mai 1945
30 000 NÎMES
Tel : 04.66.36.10.60
Fax : 04.66.84.02.10

Un réseau national...

Développé et financé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie), en partenariat avec les collectivités locales, le réseau INFO ENERGIE s'appuie sur des associations et organismes à but non lucratif. Ancrés dans la vie locale, près de 300 conseillers dans toute la France et plus de 150 Espaces Info Énergie travaillent aujourd'hui pour la sobriété énergétique et la promotion des énergies renouvelables.



Depuis 3 ans, un seul EIE sur le Gard assurait ce service à la Maison de la Nature et de l'Environnement d'Alès (à titre de comparaison il en existe 3 dans l'Hérault et 2 dans l'Aude). Cette "lacune" sur le sud du département et l'agglomération nîmoise est donc comblée depuis le début du mois de juillet, avec la mise en place de ce nouvel EIE au sein du CAUE 30.

Qu'est-ce qu'un EIE ?

L'Espace INFO ENERGIE assure un service GRATUIT, neutre et indépendant, en donnant la priorité à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Un conseiller pourra vous expliquer les réflexes simples à adopter et les équipements ménagers à choisir pour optimiser vos consommations d'énergie et réduire vos factures. Il est à la disposition du public pour répondre aux questions sur :

- Les énergies renouvelables,
- Les équipements de l'habitation,
- Le chauffage et l'eau chaude domestique,
- L'isolation thermique des domiciles,
- Les véhicules et les transports,

- Les aides de l'Etat (subventions et déductions fiscales)...

Pour des études plus approfondies, le conseiller oriente le public vers les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes. Enfin le conseiller développe des programmes locaux d'animation (conférences/débats, expositions, visites d'installations) pour sensibiliser les différents publics aux conséquences de l'accroissement de l'effet de serre lié aux consommations d'énergie, aux avantages d'une consommation maîtrisée et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Vous pouvez poser dès à présent vos questions par téléphone et mail, ou bien prendre rendez-vous lors des jours de permanence.

Permanences téléphoniques et sur RDV au CAUE :

Le mardi et le jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h

TEL : 04.66.70.98.58

Mail : eie.caue30@wanadoo.fr

Votre conseiller INFO ENERGIE :

Jérôme LERASLE

De formation supérieure en géographie, aménagement du territoire et environnement, il a terminé ses études par un DESS d'expertise des problématiques environnementales à Montpellier. Dans ce cadre, il a mené une étude sur les conditions de développement des énergies renouvelables pour le Conseil Régional Champagne-Ardennes.

Depuis un peu plus de deux ans conseiller à l'EIE d'Alès et des Cévennes, il effectue désormais ses missions à Alès et Nîmes.

Jérôme Lerasle, conseiller Info Énergie au CAUE du Gard



Conseil Municipal Ordinaire Du 06.10.2006

1°/ Bourses 2006 : Un document de travail a été transmis aux conseillers lors de la dernière réunion municipale afin qu'ils puissent réfléchir sur l'attribution des bourses.

Pour plus d'information, le maire rappelle les différentes décisions prises par le conseil depuis 1997.

Dans un premier temps, le maire demande aux conseillers de définir les critères d'attribution.

En second lieu, il est demandé de réfléchir sur l'attribution des bourses aux enfants qui sont en garde partagée. Enfin, le montant des bourses sera voté.

Monsieur DEJEAN propose d'attribuer la bourse aux enfants jusqu'à leur 18 ans ou jusqu'à la fin des études du niveau Bac (général ou professionnel).

Le maire propose d'attribuer les bourses aux enfants scolarisés de la maternelle jusqu'à 18 ans dans l'année civile.

Le conseil municipal après discussion **décide** :

D'attribuer une bourse pour une aide scolaire et péri-scolaire :

Aux enfants scolarisés de la maternelle jusqu'à 18 ans dans l'année civile ou niveau bac : 4 Pour 5

Contre 1 Abstention

Aux enfants scolarisés de la maternelle jusqu'à 18 ans dans l'année civile : 5 Pour 4 Contre 1 Abstention

Suite à ce vote l'attribution s'effectuera aux enfants de 0 à 18 ans dans l'année civile.

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité que l'attribution s'effectuera sous réserve de présentation d'un certificat de scolarité, d'un justificatif de la résidence principale (impôts locaux ou mention sur la déclaration de garde partagée).

Le conseil municipal après discussion, **décide** à l'unanimité d'attribuer une demi bourse aux enfants dont la garde est partagée (sous réserve de présentation d'un justificatif de la garde partagée soit jugement soit déclaration sur l'honneur des deux parents).

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité de reconduire les tarifs 2005, comme suit : 240 € pour les lycéens, 180 € pour les collégiens, 130 € pour les primaires et 80 € pour les maternelles.

2°/ Convention cantine scolaire : Le maire donne lecture de la convention concernant la contribution financière de la commune aux frais du ticket repas des élèves du primaire et de la maternelle de LASALLE, qui s'élève à 2.90 € par enfant et par repas.

Le maire indique que pour les enfants en garde partagée le ticket repas sera pris en charge uniquement durant la moitié de l'année scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention entre la commune et la mairie de LASALLE.

Les comptes rendus sont affichés dans les panneaux d'informations à la suite de chaque conseils

- place de la mairie
- Carrefour des pins
- Hameau des Mouzignels

ils sont également consultables au secrétariat de la mairie.



Conseil Municipal Ordinaire

Du 06.10.2006

3°/ Festivités Noël : Le maire demande au conseil municipal de réfléchir aux dates pour la réception organisée par la commune pour la distribution des cadeaux aux enfants de la commune et pour les vœux. Les dates seront fixées au prochain conseil municipal.

De plus le maire demande que l'on décide ce que le conseil souhaite offrir aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux enfants à l'occasion de Noël.

Le maire demande à Mme AURIOL, Mme MAZEL et Mme VERDIER de bien vouloir s'occuper comme chaque année de confectionner les colis attribués aux personnes de plus de 60 ans pour un montant de 40 € euros.

Le maire propose de reconduire le bon d'achat CORA de 30 € pour les enfants de la commune, sachant qu'aucune remarque n'a été faite.

Madame LAFONT demande si les bons ne pourraient pas être proposés dans un magasin du territoire de la Communauté de communes Cévennes Garrigue.

Le conseil municipal n'ayant pas connaissance d'un magasin dont la diversité pourrait satisfaire des enfants de quelques mois à 18 ans, **décide** à l'unanimité de reconduire l'achat du bon CORA à 30 € par enfant.

4°/ Questions diverses :

Traitement charpente bois de la salle Fernand VOLPELIERE : Le maire informe le conseil municipal que certaines poutres de la charpente de la salle Fernand VOLPELIERE sont attaquées par les capricornes. Suite à un traitement local par la mairie, les dégâts continuent d'évoluer. Le maire propose donc de faire appel à une société experte en la matière.

Il présente les devis reçus en mairie suite à une demande d'offres envoyée à 4 sociétés.

Nom	Adresse	HT	TVA	TTC
Sarl PROTRAT Pierre GODARD	16, Av L.Jalabert 30340 SALINDRES 04.66.25.80.57	765.00 €	19.6 % 149.94 €	914.94 €
RASTOP Cévennes Agrée A.F.T.B.	Les Treilles Hautes 34190 GANGES 04.67.73.44.23	1 025.00 €	19.6 % 200.90 €	1 225.90 €
C. P. M. C. CTB-A+	La Bayarde 30450 GENOLHAC 04.66.61.27.52	1 236.06 €	5.5 % 67.98 €	1 304.04 €
A. T. S. Callisto System QUALI BAT	57bis, rue St Remy 30900 NÎMES 04.66.84.61.80	1 305.00 €	5.5% 71.77 €	1 376.77 €

Le conseil municipal après avoir examiné les différents devis, **décide** à l'unanimité d'attribuer le chantier à l'entreprise CPMC, considérant que celle-ci est la plus complète au niveau du traitement et du travail effectué. Toutefois cette société devra apporter son matériel (échafaudage, bâche au sol).



Conseil Municipal Ordinaire Du 06.10.2006

Extension de la Maison de Retraite et de regroupement médical. Le maire indique que lors de la réunion du SIVOM du 6 juillet 2006, et de la réunion cantonale organisée par Monsieur FLAIS-SIER Christian le 12 juillet 2006, il a été présenté le projet d'extension de la maison de retraite et de regroupement médical.

Ce projet concerne principalement l'extension de la maison de retraite : pour une meilleure prise en charge des résidents et le regroupement médical qui permettra l'amélioration de l'accès aux soins par le travail en réseau. Les avantages liés à ce dossier sont le maintien des personnes âgées sur le canton, soutien et sécurisation auprès des personnes et des familles, services supplémentaires et création d'emploi. Le dossier

de présentation a été distribué lors du dernier conseil afin que les conseillers puissent s'en informer pour délibérer, comme il a été demandé, sur l'adhésion et le partenariat de ce projet, sachant que cela n'engagera pas financièrement la commune.

Le Conseil municipal, considérant les intérêts liés à ce projet,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer et de soutenir le projet d'extension de la maison de retraite et de regroupement médical sur la commune de LASALLE.

Panneau d'affichage : Suite à la dégradation totale du panneau d'affichage au carrefour des pins, le maire indique que différents devis ont été demandés pour l'achat ou la création d'un panneau d'affichage.

Il indique que seule l'entreprise VIALA a répondu, l'entreprise BONZON ne pouvant donner suite à la demande pour le moment. Deux devis sont proposés : un panneau une seule face pour le montant de 980 € HT Un panneau double face pour le montant de 1 095 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de commander un panneau double face.

Le maire demande aux conseillers de définir l'emplacement de ce nouveau panneau.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de placer ce panneau au niveau du lieu dit « La Gare ».

Photos aériennes IGN : Monsieur DEJEAN avait émis la possibilité d'acquérir une vue aérienne de la commune des années 1940-1950, qui pourrait éventuellement aider à l'élaboration de la carte communale.

Le maire laisse la parole à Monsieur CREMER qui s'est occupé de demander des devis complémentaires à l'Institut National Géographique.

Monsieur CREMER indique différents tarifs suivant l'année du cliché et le nombre de clichés.

Madame AURIOL peut concevoir que ces clichés ont un intérêt historique certes mais demande quelle aide cela pourrait apporter à l'élaboration de la carte communale.

Monsieur DEJEAN indique qu'il serait intéressant d'avoir l'évolution des terres sur la commune (exploitées à une certaine époque et en friches actuellement).

Après discussion, le conseil municipal demande à Monsieur CREMER de bien vouloir demander un devis pour une photo aérienne de 1946 et une récente, à la même échelle.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.



Conseil Municipal Ordinaire Du 06.10.2006

Citerne DFCI : Le maire fait part au conseil de la réponse du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard concernant l'installation d'une réserve DFCI, suite à la demande de la municipalité et de la rencontre sur le terrain entre le SDIS, la DDAF et la mairie.

La réponse du SDID est défavorable à la mise en place d'une citerne cependant il y a possibilité de mettre en place une borne incendie en diamètre 60 sur la canalisation d'eau en diamètre 75 au niveau du hameau des Mouzignels et ce pour la sécurité.

Le maire indique que la DDAF donne également une réponse défavorable au projet de citerne car elle juge que pour la défense incendie de la forêt, ce qui est prioritaire pour eux, les poteaux incendie à proximité sont suffisants.

Suite à la proposition du SDIS pour l'installation d'une borne, le maire demande au conseil de se prononcer sur cette solution.

Le conseil décide à l'unanimité de demander un devis à l'entreprise BENOI afin d'évaluer le coût de cette opération.

Facturation eau : Le maire communique au conseil la consommation d'eau suite au dernier relevé :
2005 : 2 257 m³

2006 : 2 876 m³ soit une augmentation de 619 m³ d'eau.

Il précise que la mise en place de compteurs d'eau qui étaient en attente depuis la création du réseau d'eau ont été mis en place par la société BENOI.

Réfection chapelle : Suite à la demande du conseil municipal, le maire indique qu'il a pris contact avec un architecte proposé par M DREYFUS du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

En effet le conseil municipal souhaite obtenir l'avis d'un architecte spécialisé concernant les travaux de réfection des façades et des murs d'enceinte de la chapelle.

Le maire indique que l'architecte, Mme D'ARTIGUES, propose une vacation, ce qui consiste à une rencontre d'une demi journée sur le site afin d'étudier le projet.

Le maire indique que le montant de cette vacation s'élève à 500 € TTC.

Il indique que Mme D'ARTIGUES serait disponible le 3 novembre à 14h.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de rencontrer Mme D'ARTIGUES le 3 novembre à 14h dans les conditions citées ci-dessus.

Réfection toiture mairie : Le maire informe le conseil municipal que suite à une grosse fuite dans le bureau du secrétariat et l'urgence des travaux, il a demandé différents devis qui sont en cours de réception.

Pays d'Accueil Touristique : Le maire indique que suite à l'élaboration du topo guide de randonnée du Pays d'Accueil en partenariat avec le Conseil Général du Gard et le Parc National des Cévennes, il a été demandé aux communes de nommer deux personnes ressources pour composer le comité de pilotage.

Madame LAFONT se propose et le conseil municipal est favorable à sa nomination.

Le conseil municipal souhaite demander à Monsieur TREIBER Yves, considérant qu'il connaît bien la randonnée sur le canton. Le conseil municipal décide de faire un courrier à Monsieur TEIBER Yves afin de lui demander de participer au comité de pilotage. Dans le cas d'une réponse négative, Madame MAZEL se propose et le conseil municipal est favorable à sa nomination.



Conseil Municipal Ordinaire Du 06.10.2006

Association des Amis du Temple : Le maire fait part au conseil de la demande de subvention de 100 € formulée par l'association des Amis du Temple. Il laisse la parole à Madame AURIOL qui présente le bilan financier suite à la saison estivale.

Madame AURIOL précise que les dépenses pour la saison 2006 ont été de 958.38 € (cachet du groupe ARIANA, ménage de la chapelle, électricité, frais de bouche pour accueillir les participants).

Par ailleurs la recette s'élève à 868 €. Ce qui motive la demande de cette petite subvention sachant que le budget est presque équilibré.

Madame AURIOL tient à faire remarquer que l'association a fait une programmation « très sage » cet été et que par ailleurs elle a fonctionné grâce aux prêts des membres du bureau, faits en 2005, qui en grande majorité n'ont pas demandé de remboursement de ceux-ci.

Après avoir entendu Madame AURIOL et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 100 € à l'association des Amis du Temple.

Projet d'exposition été 2007 : Le maire donne lecture du courrier de Madame DEJEAN qui souhaite la mise en place d'une exposition pour l'été 2007 « des talents cachés réalisés par les cruca-derliens qu'il s'agisse de peinture, art du fil, sculpture, céramique... »

Le conseil municipal est très favorable et souhaite soutenir ce projet.

Le maire fait un tour de table.

Communauté de communes : compte rendu réunion bureau du 06 octobre 2006

Monsieur DEJEAN demande à Monsieur le maire de bien vouloir rapporter le contenu de la réunion du bureau de la communauté de communes à laquelle il a assisté ce jour même.

Le maire fait part du résultat du vote des communes, sur les nouveaux statuts : 10 Pour et 1 Contre, donc les nouveaux statuts rentrent en vigueur, bien que quelques communes n'aient pas encore délibéré.

Il rend compte ensuite des différents rapports de commissions.

Petite enfance : La commission propose de créer deux postes en contrat aidés et un poste d'éducatrice de jeunes enfants, ceci à cause des problèmes d'absentéisme dans les crèches (arrêts maladie, congés maternité, récupérations...).

Madame AURIOL, déléguée Communauté de communes à la Petite Enfance intervient. Présente à la réunion de cette commission le 5 octobre dernier à 18 h30 à LASALLE, elle précise que Madame FARINE, présidente de la commission Petite Enfance, a fait état d'un bilan alarmant d'absences de personnel durant les mois écoulés, ce qui a nécessité en particulier un recours à l'intérim pour l'embauche d'une éducatrice, et la facture a été très élevée pour la communauté de communes.

Un tableau fait par la coordinatrice des crèches, madame ALONSO, met bien en évidence ce problème coûteux de remplacement et conclut qu'une embauche d'une éducatrice Jeunes Enfants (à temps plein et mobile) serait nécessaire ainsi que l'embauche de 2 agents sociaux en CAE de 20h par semaine. La commission a adopté ce type de solution pour palier aux manques de personnel. Suite aux explications données par le Maire et madame AURIOL, Monsieur DEJEAN demande au conseil municipal quelle est la position de la commune par rapport à la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants, ce qui représente un coût important.

Le conseil municipal regrette que la communauté de communes se lance aussi vite dans des dépenses supplémentaires et décide que les délégués de la commune au sein de la plénière votent contre cette création



Conseil Municipal Ordinaire Du 06.10.2006

Monsieur Le Maire reprend le compte rendu des commissions :

Culture : Un spectacle vivant a lieu le samedi 7 octobre à Soudorgues.

Il est indiqué que le cinéma itinérant a des difficultés suite au manque de moyen.

Le maire informe qu'il a été décidé de reporter l'animation fil de l'encre au Pont de Fer en mars 2007.

Tourisme : Dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi, le maire indique que l'architecte a fait le tour des communes.

Dans le cadre de l'élaboration du topoguide sur le canton de LASALLE dans la collection « Autour du Parc Nationale des Cévennes », un comité de pilotage est mis en place et un prestataire de service va faire le tour des communes.

Concernant le circuit patrimoniale du « Fil d'Emeraude », dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Départementale du Tourisme, une brochure à 5 000 exemplaires va être éditée et financée à 100 % par le CDT.

Communauté de communes : compte rendu de la commission environnement C.O.D.E.

Madame LAFONT, déléguée de la commune à la commission C.O.D.E. fait part au conseil municipal du contenu de la dernière réunion.

La redevance 2006 : le prélèvement automatique sera proposé au redevable pour l'année 2007.

Bulletin : un petit bulletin de 4 pages sur la commission accompagnera le 1^{er} journal d'information de la communauté de communes car la commission considère qu'il y a beaucoup d'informations à transmettre.

Monsieur DEJAN, délégué à la commission communication, explique au conseil, que le document proposé par la commission CODE est trop important et que le journal d'information prévu regroupe plusieurs articles sur ce qui se passe dans l'ensemble de la communauté de communes.

Prorata Temporis : concerne les changements en cours d'année : déménagement, décès, naissance afin de réévaluer la redevance.

Collecte sélective : Mise en place des bacs jaunes sur la commune à La Gare, aux Pins, à la Fontanelle, Place du haut du village, ceci afin de faciliter le geste du tri et qui a pour finalité d'enlever un bac gris. Le relevé de ces bacs se fera une fois tous les quinze jours.

Madame LAFONT demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- l'enlèvement d'un bac gris où il y a un bac jaune.
- La mise à disposition du personnel communal pour effectuer le nettoyage du Point d'Apport Volontaire.

Bacs grillagés pour les cartons : Madame LAFONT indique qu'il est possible de mettre en place un bac de ce type sur la commune, elle propose éventuellement à La Fontanelle.

Emplacement abri des containers à Ordures Ménagères :

Le maire indique au conseil qu'il est souhaitable de faire intervenir une entreprise pour le dallage des emplacements car la mairie n'est pas équipée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire intervenir une entreprise pour ces travaux.

Il est rappelé que les projets d'emplacements doivent être soumis à la DDE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.

LE FONCTIONNEMENT de la COMMUNE

Programme :
Amende de police

1.Travaux



FINANCEMENT

**Montant subventionnable 10 050 € HT
12 677 € TTC**

**Subvention obtenue Préfecture du Gard
dans le cadre**

**Des Amendes de Police :
5 300 €**

Soit 52 % du montant HT

Part communale : 4 750 HT €

Adduction d'Eau 2ème tranche

2. Travaux



Les travaux de finitions sont en cours (analyse d'eau du château d'eau, des canalisations, remblaiement du réservoir , etc...)

Dans l'ensemble cette réalisation s'est déroulée dans de bonnes conditions et ce durant pratiquement toute l'année 2006, en raison de l'importance du chantier.

Maintenant c'est terminé, les compteurs d'eau seront installés par l'entreprise ayant l'entretien du réseau du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle. Cette société va adressée à chaque futur abonné un contrat d'abonnement ainsi qu'un devis pour la fourniture et pose d'un compteur d'eau. Ensuite, l'adduction d'eau de la deuxième partie de la commune sera enfin là. Ce dossier, pour lequel la Municipalité et le Syndicat d'Eau y travaille depuis plusieurs années, va enfin voir le jour. Merci à toutes et à tous qui ont participé à cette réalisation



Aménagement de la Chapelle Façades et murs d'enceintes

Après avoir obtenus plusieurs avis (Conseil Général, Architectes), le conseil municipal a demandé à l'architecte M Fulcrand de prendre en compte les dernières observations afin de préparer les dossiers d'appels d'offres.

Le lancement des consultations des entreprises sera lancé probablement en début d'année, et les travaux devraient se réaliser d'ici l'été 2007 si possible.

Emplacement Abri à Ordures Ménagères



Enfin, depuis que nous en parlons les emplacements des abris containers ont débutés et seront terminés début janvier. Cela permet d'améliorer l'esthétique et l'environnement.

Travaux toiture secrétariat

Les travaux de réfection de la toiture du secrétariat de la mairie viennent d'être réalisés par l'entreprise CERRET Renaud pour un coût de 2 412.17 € HT. Cela devenait urgent en raison d'une grosse fuite dans le bureau.

Travaux garde corps Pont des Abeillères

Les travaux de réfection entre autre des gardes corps du Pont des Abeillères ont débutés. Cela était très urgent vu le danger réel que cela représentait.

Les travaux sont réalisés par le Conseil Général du Gard.

Un nouveau marché avec un prestataire de service assurant l'enlèvement et le traitement de déchets triés a pris effet au 1^{er} novembre : ceci est destiné à faciliter le geste de tri pour les usagers.

Désormais on dépose dans les bacs à couvercle jaunes

qui ont été mis en place il y a peu, à côté de vos habituels bacs gris,

Les emballages plastiques et métalliques

Anciennement triés dans les colonnes jaunes,

Et les journaux, magazines, cartonnettes, suremballages,

Anciennement triés dans les colonnes bleues.



Les colonnes jaunes et bleues entreposées route de Lasalle, au col du Lièvre, à l'intention des habitants de Ste Croix, vont être ôtées.

Nous espérons vivement que disparaîtra le dépôt sauvage, la honte de notre route, sans que nous aynt pu prendre des mesures envers les quelques contrevenants dont l'incivisme coûte cher à l'ensemble de la communauté.

La colonne à verres sera toujours à votre disposition mais à La Gare, en renfort de celle qui reste posée aux Pins.

Pour les grands cartons, également à votre disposition à Lasalle, des bacs grillagés à l'entrée de Lasalle (Gendarmerie) et en face de la Maison de retraite. Les cartons ainsi destinés au recyclage doivent être pliés -c'est d'ailleurs aussi de votre intérêt des les transporter pliés-.

RAPPELS :

Les batteries jetables sont à déposer soit à la déchetterie dans les containers prévus à cet effet, soit chez les commerçants; ceux-ci ont l'obligation de reprendre les piles usagées.

Les médicaments périmés, inutilisés, ou leurs emballages vides sont à retourner dans les pharmacies; elles ont l'obligation de les recevoir.

Il existe en différents endroits, et notamment à Lasalle à côté de la Gendarmerie des containers à vêtements, sacs et chaussures.

PRORATA TEMPORIS

La situation des redevables n'est plus appréciée au 1^{er} janvier de l'année d'appel, mais prend en compte pour le calcul de la redevance, les changements survenus en cours d'année, notamment les évènements familiaux (décès, naissance, déménagement...) et les changements professionnels.

Il vous appartient de faire une réclamation auprès du service de Cévennes Garrigues, si c'est votre cas en 2006 et que votre mairie ne l'a pas signalé.

A partir du 1^{er} janvier 2007 vous êtes tenu d'informer le service au fur et à mesure que des modifications interviennent soit dans la composition de la famille soit dans votre activité.

Prélèvement automatique

Pour 2007 trois échéance sont proposées : 10 mars, 10 juin, 10 septembre.

Une facture en décembre viendra clore le compte avec un dernier prélèvement de réajustement si nécessaire ou un remboursement s'il y a lieu.

Suivant le succès obtenu par cette formule, en 2008 la mensualisation pourrait être proposée. Si vous avez égaré votre formulaire d'autorisation de prélèvement vous pouvez toujours en demander soit à Cévennes Garrigues, soit à la mairie, soit à moi-même.

Mme LAFONT Ginette, 1^{ère} adjointe au maire de Ste croix de Caderle,

Déléguée à la commission Ordures Ménagères, de la communauté de communes Cévennes Garrigues.



Vous avez un passe-temps artistique ?

L'idée serait sympathique **d'organiser une exposition** de vos talents, qu'ils soient tournés vers

- la peinture,
- la broderie, l
- le papier... (les idées ne manquent pas !),



**pourquoi pas durant l'été 2007,
à Sainte Croix de Caderle ?**

Si ce projet vous séduit, vous pouvez prendre contact avec

- Michèle MERCIER (04.66.85.49.03)

Ou Corinne DEJEAN (04.66.85.22.27).

Nous fixerons alors une réunion en espérant que vous serez nombreux, **crucicaderliens et personnes du canton** à adhérer à celui-ci.



LES EVENEMENTS de la COMMUNE

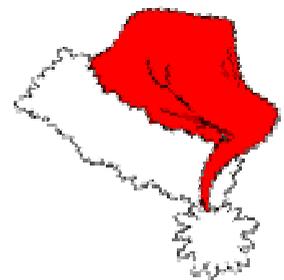
1. Festivités



*Samedi 23 décembre
à 17h30*

Le maire et le conseil municipal
ont le plaisir,
comme chaque année,
De vous inviter pour la remise
des cadeaux aux plus jeunes
Et
des colis aux plus anciens.

*Nous vous attendons,
toutes et tous, salle Fernand
VOLPELLIERE, pour partager le verre
de l'amitié.*



Toute la population est cordialement invitée

*A l'occasion de la nouvelle année
Le maire, Edmond JULIEN,
Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux,
Sont heureux de vous inviter pour vous
présenter leurs vœux et
partager le verre de l'amitié .*



Samedi 06 Janvier
16h00



SALLE FERNAND VOLPELIERE

*Le Maire
et le Conseil Municipal
souhaitent à toutes et à tous
De bonnes fêtes*



Mairie

Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73

Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le lundi de 13h00 à 16h00 et Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire Le jeudi de 14h à 16h

En cas d'urgence : Maire : 04.66.85.43.77

1ère adjointe : 04.66.85.29.77

2ème adjointe : 04.66.85.41.10

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire

et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie.

Président de la commission : Pascal CREMER.